

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 28 novembre 2022 à 16 h 30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

Absents : Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-11-039

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Mandat Lelièvre conseil; ®
4. Période de questions;
5. Levée de la séance. ®

2022-11-040

Mandat Lelièvre conseil

Considérant que le conseil désire avancer le dossier de réaménagement du site du Phare Cap-de-la-Madeleine;

Considérant le travail déjà effectué par Lelièvre conseil développement régional;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de mandater Lelièvre conseil développement des régions, afin de préparer un scénario de réaménagement du site du phare pour le volet camping.

Période de questions

Aucune.

2022-11-041

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 16 h 45.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général